

Atages
NES,
CHIQUEP.
toute les
pas à remplacer
grandes bouteilles
aucun minéral,
rhu-
d'anger
estomac, et sont un
les "Amers In-
TRAITS
REDUCTION
es grandeur
NET
par doz.
Delorme
569 Rue Sussex
Rideau.
AWA.
garantie.
apis, Etc
DE TAPIS
AWA.
assortiment, les mell
s plus bas prix en
de
ts, Rideaux,
es, Garniture
de toute sorte.
TAPIS D'OTTAWA
SPARKS.
ED et Cio.
1980, les trains cir-
Arr. à Montréal.
11.30 a.m.
5.30 p.m.
Arr. à Ottawa
12.30 p.m.
9.30 p.m.
Ottawa à 8 heures du
à Orléans avec le
et toutes les
qui arrive à Toronto
Montréal à 8.45 du
l'express de nuit
New-York via Spring-
via Lowell 7.00 p.m.
et New-York à
Montréal à 8.25 du
MIÈRE CLASSE
S EN ACIER
et est chargé de
à Montréal ou leur
fraie extra et sans que
pour n'importe quel en-
renseignement pour
au Grand Tronc,
à 110, rue Bérin-
de 75ème méridien.
O. O. LINSLEY,
Géran
messagers.

LES FORGATS EN COUR

Hier matin, tout le monde, à Montréal, prononçait le nom de Vian, et une foule considérable se porta aux abords du Palais de Justice pour assister à l'arrivée du fameux forçat et de ses deux compagnons. Chacun avait fait de grands efforts pour se ménager un moyen de pénétrer dans l'enceinte de la Cour d'Assises pour entendre les révélations étranges que doit faire l'accusé sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Vers neuf heures et demie, près de cinq cents personnes attendaient avec anxiété. A dix heures moins le quart, il se fit un mouvement rapide de la foule, vers l'hôtel de ville, où s'élevait un nuage de poussière.

Il n'a été mon pistolet. C'était un pistolet à cinq coups. Il était chargé. La portée de ce pistolet est assez forte. A soixante pieds la balle a traversé deux planches d'un pouce. Lévesque et Desjardins ont été atteints. Therrien et l'ont coulé à côté de moi. Vian, Martel et Peters m'ont tiré. Therrien ne portait pas d'armes.

Quelques minutes après d'autres employés Antoine Plouffe, McEilwain, ont aussi été garrottés comme moi. Ils ont été amenés dans la boutique et garrottés au même endroit que moi. C'est Vian qui a enlevé les pistolets de Plouffe, et de McEilwain du préfet. Avant de partir, le préfet lui ont enlevé l'arme d'un charretier Leblanc. Je n'ai pas vu où le pistolet de Leblanc. Vian a commencé le premier à m'attaquer. Vian était le chef et dirigeait les autres d'après ce que j'ai vu.

Lorsque nous avons été tous couchés dans la boutique, j'ai entendu quelqu'un dire, allons porter l'échelle au mur. Ensuite on a amené le préfet dans la boutique. Peters lui a lié les deux jambes derrière, qu'il était assis sur un petit banc près de moi.

C'est alors que Vian a enlevé le pistolet du préfet. Ils n'ont pas attaché les mains du préfet. Un des revolvers a été enlevé du préfet: "Celui-ci, on ne le laissera pas comme ça. On va l'amener et on lui fera ouvrir les portes." Alors les revolvers sont partis avec le préfet dans la direction du mur de bois.

Quand ils sont partis avec l'échelle pour l'appiquer sur le mur, Vian s'est emparé des revolvers d'au moins trois des gardes et les avait en sa possession.

Mon revolver m'a été remis après que l'enquête eût été faite.

Je suis resté plus d'une heure attaché dans la boutique d'un côté.

Le prisonnier transquestionne le témoin et lui demande, entre autres choses, si lui et Vian ont été garrottés à l'arrière du bâtiment, de lui donner tout le confort possible.

Le témoin répond: "Vous avez eu le soin de me coucher dans le bras de seoir pour que je ne puisse rien voir de ce que vous allez faire."

Plus tard, vous êtes revenu et avez dit aux autres détenus, en parlant de Plouffe, "Vous n'avez pas trouvé son pistolet, vous autres; je le trouverai bien, moi, s'il en est un et en effet, vous le lui avez enlevé. C'est un nomme Jos Gauthier, un détenu, qui est venu me détacher. Le soir du 24, j'étais en service dans le dortoir et j'ai enlevé le pistolet de Plouffe. C'est mon collègue et moi qui avons allumé les lampes. J'ai été pour allumer la lampe de Vian et il m'a dit: "Comment êtes-vous venu dans le dortoir? Je l'ai répondu que j'étais assis sur un banc."

Le grand jury rapporte les actes d'accusation contre Vian, Martel et Peters. Paulin, lui de grand chemin; Andrew Maloney, pour avoir tenu une maison de jeu; Max, Frosco, parjure; George Jépin, parjure; et Alex Taylor, parjure. Jacques Brille, faux; Charles Reilly, trouvé dans un bâtiment avec intention d'y commettre une félonie; Thomas P. Ward, obtention de marchandises sous de faux prétextes.

Le grand jury déclare non fondées les accusations portées contre Alf. Gauthier, assaut grave; Magloire Letour, parjure; Adeline Godin, pour parjure, — ignorance; Joseph Bastien, ignorance; Larance de Vian ne continue.

Le Dr Brosseau, médecin et chirurgien de Montréal, dit que lors de la tentative d'évasion qui a eu lieu au pénitencier de Saint-Vincent de Paul il a été appelé à donner ses soins au garde Chartrand qui a été blessé. Il est positif que la blessure qu'a reçue Chartrand a été causée par une arme à feu. La balle était celle d'un pistolet de gros calibre ou d'une petite carabine. La blessure pouvait être dangereuse car elle lui fit perdre le sang et l'arme principale avoisinant le bas de l'abdomen.

Interrogé par Vian il dit qu'il ne peut faire serment si la balle qui a atteint le garde Chartrand était une balle de carabine mais qu'elle était à peu près de la grosseur de celle du pistolet soumis à la cour. Il n'a pas vu la blessure qu'a reçue Corrivain, le détenu qui a été garrotté, mais il a vu celles du préfet Lavolette et il dit que les blessures de ce dernier et celle du garde Chartrand ont été faites par des armes à feu. Vian a dit qu'il avait vu Vian s'exclamer: "Mardi, M. Brosseau, c'est tout ce que j'ai vu, demandez, c'est ce que je voulais savoir, merci, monsieur."

Roch Labelle, un des gardes du pénitencier dépose qu'il a été de garde le 24 avril dernier, à l'intérieur de la cour, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi. Quelqu'un lui a apporté qu'il y avait une révolte et qu'on travaillait à s'évader. C'est le garde F. Chartrand qui l'informa de ça. Celui-ci se trouvait dans la tour centrale.

Le témoin était occupé à des travaux d'excavation quand le garde F. Chartrand lui fit signe de l'aider. Il est allé alors chercher une carabine, puis il vit une échelle au mur, faisant face au pénitencier, il vit Vian et Peters dans l'échelle que les forçats avaient fixée au mur. Vian et Peters tiraient sur Chartrand. Le témoin a alors fait feu sur les deux détenus. Le député préfet, qui venait d'arriver, lui a crié: "Viens, les voilà, ils sont là, le garde M. Chartrand, celui-ci avait la carabine du garde F. Chartrand qui avait été obligé de se retirer à cause de ses blessures. C'est le sous-préfet Quimet qui lui avait remis la carabine du blessé. Vian et Peters pouvaient être, quand ils ont fait feu sur Chartrand, à une distance d'une centaine de pieds du témoin.

Le témoin a entendu la détonation des pistolets, il a reconnu Vian et Peters qui tiraient, mais il ne peut dire lequel des deux a blessé Chartrand. Pendant cette attaque, le sous-préfet se trouvait entre le témoin et Chartrand, qui se tenait en bas sur le mur. Chartrand n'est resté tout qu'un coup. "Je suis blessé." Le sous-préfet a répondu: "donnez moi votre carabine." Le témoin a tiré deux coups de carabine sur les détenus qui se trouvaient au haut de l'échelle.

À bout de l'échelle, le témoin a vu paraître d'autres chapeaux, mais il ne put distinguer si c'était des forçats, car on avait soin de ne pas trop se laisser voir. Il voyait la tête. Il n'a pas reconnu d'autres têtes que celles du prisonnier et

de Peters. Il ne peut dire combien il y avait de forçats dans l'échelle. Au meilleur de sa connaissance, le prisonnier et Peters ont tiré chacun deux coups sur le garde Chartrand qui se trouvait sur le petit banc à 100 pieds de l'échelle. Il ne peut pas dire si Vian et Peters ont été les premiers ou les derniers à apparaître dans l'échelle, surtout il n'est pas positifement certain que c'est Vian qui a blessé Chartrand. Le prisonnier dit au témoin: "vous visiez sur moi?" Oui, répondit celui-ci. "Et vous n'avez pas pu m'atteindre à pointa Vian avec un air de satisfaction, comme dans une position convenable." Non, "répondit le témoin, car il arrive qu'on peut manquer son coup dans les meilleures positions." Les carabines ont servi les gardes du pénitencier peuvent porter à 600 verges.

Le témoin n'a pu voir distinctement la couleur du pistolet que le prisonnier tenait à sa main, il croit qu'il était blanc. L'échelle était à peu près sur le milieu du mur; les gardes sur le mur d'enceinte pouvaient voir mieux que lui les détenus.

Le prisonnier pose encore une couple de questions et remercie son témoin de ses services.

Le garde M. Chartrand, dit qu'il n'était pas de service le jour de la révolte, mais il était à travailler dans son jardin lorsqu'il entendit un coup de feu. Il comprit de suite qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire au pénitencier, il s'y rendit en passant par le jardin potager. Il se trouva au côté sud du pénitencier entre celui-ci et l'église de la paroisse. En arrivant au jardin, il vit un garde Keilly qui travaillait avec les détenus qui l'avaient de ce qui se passait. Il vit alors le bout d'une échelle entre la tour No 2 et la tour No 1. L'échelle était posée sur le mur et il se rapprocha de la tour No 2. Quand il fut en position de voir ce qui se passait le sous-préfet se trouvait avec F. Chartrand en passant par le jardin potager. Il se trouva sur Chartrand et pouvait être alors à 30 pieds du blessé dans la même direction. Vian était à droite sur l'échelle et Peters à gauche. Il est positif de les reconnaître, ils avaient sur la tête chacun une petite casquette.

Le témoin connaît très bien Vian qui est allé au pénitencier deux fois depuis huit ans, en tant que serviteur de prisonnier. Quand le garde F. Chartrand s'est plaint d'être blessé, il est positif que c'est Vian et Peters qui tiraient. D'autres détenus ont tiré sur le témoin, mais il n'est certain que Vian et Peters ont remonté une couple de fois dans l'échelle.

Interrogé par Vian, le témoin dit que lorsqu'il est arrivé au pénitencier, il n'y avait personne sur le mur, mais il a vu via Vian et Peters apparaître deux fois sur le mur. Des détenus se sont montrés trois fois au bout du mur. Il est certain que Vian et Peters ont remonté une couple de fois dans l'échelle.

Antoine Plouffe, dit qu'il était le 24 avril dernier, de service comme charretier, au pénitencier. En arrivant à la boutique des tailleurs de pierre, il s'est saisi de lui, du garrotté et on lui a enlevé son pistolet. C'est Vian qui lui a ôté, il était chargé de balles et du calibre de 12, portant les mêmes balles qu'il avait exhibé. Deux autres détenus avaient d'abord essayé de lui enlever, mais ils n'avaient pu réussir. Vian se présenta alors en disant: "laissez-moi faire, je vais le caresser." Vian donna des ordres et paraissait être le chef.

Ce fut lorsque le témoin eût été garrotté et déposé dans la boutique, que les autres détenus arrivèrent avec le préfet Lavolette. Ils l'ont d'abord assis sur un petit banc et lui ont ensuite lié les jambes. C'est le détenu Peters qui a accompli ce besoin, mais c'est Vian qui lui enleva son pistolet. Un des forçats qui entouraient le préfet a alors dit à celui-ci: "tu vas nous servir vers la porte et tu nous diras, si non on te casse la tête", mais il ne peut dire lequel a dit cela.

Interrogé par Vian le témoin dit que le prisonnier était de ceux qui ont garrotté le préfet Lavolette. Les autres détenus ont été garrottés par Vian, Martel et Peters. C'est Vian qui l'a désarmé. Le préfet avait son pistolet dans la poche de sa veste, à l'intérieur. Les détenus Corrivain, Martel et Couvrette ont essayé de garrotter le préfet. Les gardes McEilwain, Couvrette et Leblanc se trouvaient alors dans la boutique. Une peut pas dire si le prisonnier a tiré sur le préfet.

Lorsque le témoin eût été garrotté, il fut placé dans la tribune de manière à avoir le dos tourné au mur et voir tout ce qui se faisait par derrière. Le témoin dit que le bâtiment des tailleurs de pierre, il était escorté des détenus Vian, Peters, Martel, Couvrette, Norman et Durocher. Ils l'ont fait entrer par la porte sud, l'ont d'abord mis dans la tribune et l'ont ensuite sorti par la porte nord. Cadieux, au meilleur de sa connaissance, a dit qu'il est le seul qui ait parlé des menaces à l'adresse du préfet. Il tenait le préfet à la droite, par le cou. Vian lui a touché mais seulement pour lui enlever son pistolet.

Vian essaya de prouver que dans la position où se trouvait le charretier Plouffe, tout garrotté dans la tribune, il ne pouvait voir ce qui se passait à l'intérieur du bâtiment qui se trouvait alors entouré de 7 ou 8 détenus. Il fait la description de la scène.

Le garde Couvrette est de nouveau interrogé par le témoin. Vian déclare n'avoir aucune transquestion à lui faire.

Le charretier Jérôme Leblanc au service du pénitencier le 24 avril dernier, dit avoir été saisi et garrotté par Vian, Martel et Couvrette, qui l'ont ensuite déposé dans la tribune.

Interrogé par Vian, il dit que c'est Martel et Vian qui l'ont saisi. Vian l'a d'abord garrotté, puis Martel l'a garrotté. Vian essaya de prouver que dans la position où se trouvait le charretier Plouffe, tout garrotté dans la tribune, il ne pouvait voir ce qui se passait à l'intérieur du bâtiment qui se trouvait alors entouré de 7 ou 8 détenus. Il fait la description de la scène.

Après l'audition de ce témoin, l'avocat de la couronne déclare sa preuve faite. Le juge demande à Vian s'il est témoin à coup sûr. "Je suis blessé." Le sous-préfet a répondu: "donnez moi votre carabine." Le témoin a tiré deux coups de carabine sur les détenus qui se trouvaient au haut de l'échelle.

À bout de l'échelle, le témoin a vu paraître d'autres chapeaux, mais il ne put distinguer si c'était des forçats, car on avait soin de ne pas trop se laisser voir. Il voyait la tête. Il n'a pas reconnu d'autres têtes que celles du prisonnier et

de Peters. Il ne peut dire combien il y avait de forçats dans l'échelle. Au meilleur de sa connaissance, le prisonnier et Peters ont tiré chacun deux coups sur le garde Chartrand qui se trouvait sur le petit banc à 100 pieds de l'échelle. Il ne peut pas dire si Vian et Peters ont été les premiers ou les derniers à apparaître dans l'échelle, surtout il n'est pas positifement certain que c'est Vian qui a blessé Chartrand. Le prisonnier dit au témoin: "vous visiez sur moi?" Oui, répondit celui-ci. "Et vous n'avez pas pu m'atteindre à pointa Vian avec un air de satisfaction, comme dans une position convenable." Non, "répondit le témoin, car il arrive qu'on peut manquer son coup dans les meilleures positions." Les carabines ont servi les gardes du pénitencier peuvent porter à 600 verges.

Le témoin n'a pu voir distinctement la couleur du pistolet que le prisonnier tenait à sa main, il croit qu'il était blanc. L'échelle était à peu près sur le milieu du mur; les gardes sur le mur d'enceinte pouvaient voir mieux que lui les détenus.

Le prisonnier pose encore une couple de questions et remercie son témoin de ses services.

Le garde M. Chartrand, dit qu'il n'était pas de service le jour de la révolte, mais il était à travailler dans son jardin lorsqu'il entendit un coup de feu. Il comprit de suite qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire au pénitencier, il s'y rendit en passant par le jardin potager. Il se trouva au côté sud du pénitencier entre celui-ci et l'église de la paroisse. En arrivant au jardin, il vit un garde Keilly qui travaillait avec les détenus qui l'avaient de ce qui se passait. Il vit alors le bout d'une échelle entre la tour No 2 et la tour No 1. L'échelle était posée sur le mur et il se rapprocha de la tour No 2. Quand il fut en position de voir ce qui se passait le sous-préfet se trouvait avec F. Chartrand en passant par le jardin potager. Il se trouva sur Chartrand et pouvait être alors à 30 pieds du blessé dans la même direction. Vian était à droite sur l'échelle et Peters à gauche. Il est positif de les reconnaître, ils avaient sur la tête chacun une petite casquette.

Le témoin connaît très bien Vian qui est allé au pénitencier deux fois depuis huit ans, en tant que serviteur de prisonnier. Quand le garde F. Chartrand s'est plaint d'être blessé, il est positif que c'est Vian et Peters qui tiraient. D'autres détenus ont tiré sur le témoin, mais il n'est certain que Vian et Peters ont remonté une couple de fois dans l'échelle.

Interrogé par Vian, le témoin dit que lorsqu'il est arrivé au pénitencier, il n'y avait personne sur le mur, mais il a vu via Vian et Peters apparaître deux fois sur le mur. Des détenus se sont montrés trois fois au bout du mur. Il est certain que Vian et Peters ont remonté une couple de fois dans l'échelle.

Antoine Plouffe, dit qu'il était le 24 avril dernier, de service comme charretier, au pénitencier. En arrivant à la boutique des tailleurs de pierre, il s'est saisi de lui, du garrotté et on lui a enlevé son pistolet. C'est Vian qui lui a ôté, il était chargé de balles et du calibre de 12, portant les mêmes balles qu'il avait exhibé. Deux autres détenus avaient d'abord essayé de lui enlever, mais ils n'avaient pu réussir. Vian se présenta alors en disant: "laissez-moi faire, je vais le caresser." Vian donna des ordres et paraissait être le chef.

Ce fut lorsque le témoin eût été garrotté et déposé dans la boutique, que les autres détenus arrivèrent avec le préfet Lavolette. Ils l'ont d'abord assis sur un petit banc et lui ont ensuite lié les jambes. C'est le détenu Peters qui a accompli ce besoin, mais c'est Vian qui lui enleva son pistolet. Un des forçats qui entouraient le préfet a alors dit à celui-ci: "tu vas nous servir vers la porte et tu nous diras, si non on te casse la tête", mais il ne peut dire lequel a dit cela.

Interrogé par Vian le témoin dit que le prisonnier était de ceux qui ont garrotté le préfet Lavolette. Les autres détenus ont été garrottés par Vian, Martel et Peters. C'est Vian qui l'a désarmé. Le préfet avait son pistolet dans la poche de sa veste, à l'intérieur. Les détenus Corrivain, Martel et Couvrette ont essayé de garrotter le préfet. Les gardes McEilwain, Couvrette et Leblanc se trouvaient alors dans la boutique. Une peut pas dire si le prisonnier a tiré sur le préfet.

Lorsque le témoin eût été garrotté, il fut placé dans la tribune de manière à avoir le dos tourné au mur et voir tout ce qui se faisait par derrière. Le témoin dit que le bâtiment des tailleurs de pierre, il était escorté des détenus Vian, Peters, Martel, Couvrette, Norman et Durocher. Ils l'ont fait entrer par la porte sud, l'ont d'abord mis dans la tribune et l'ont ensuite sorti par la porte nord. Cadieux, au meilleur de sa connaissance, a dit qu'il est le seul qui ait parlé des menaces à l'adresse du préfet. Il tenait le préfet à la droite, par le cou. Vian lui a touché mais seulement pour lui enlever son pistolet.

Vian essaya de prouver que dans la position où se trouvait le charretier Plouffe, tout garrotté dans la tribune, il ne pouvait voir ce qui se passait à l'intérieur du bâtiment qui se trouvait alors entouré de 7 ou 8 détenus. Il fait la description de la scène.

Le garde Couvrette est de nouveau interrogé par le témoin. Vian déclare n'avoir aucune transquestion à lui faire.

Le charretier Jérôme Leblanc au service du pénitencier le 24 avril dernier, dit avoir été saisi et garrotté par Vian, Martel et Couvrette, qui l'ont ensuite déposé dans la tribune.

Interrogé par Vian, il dit que c'est Martel et Vian qui l'ont saisi. Vian l'a d'abord garrotté, puis Martel l'a garrotté. Vian essaya de prouver que dans la position où se trouvait le charretier Plouffe, tout garrotté dans la tribune, il ne pouvait voir ce qui se passait à l'intérieur du bâtiment qui se trouvait alors entouré de 7 ou 8 détenus. Il fait la description de la scène.

Après l'audition de ce témoin, l'avocat de la couronne déclare sa preuve faite. Le juge demande à Vian s'il est témoin à coup sûr. "Je suis blessé." Le sous-préfet a répondu: "donnez moi votre carabine." Le témoin a tiré deux coups de carabine sur les détenus qui se trouvaient au haut de l'échelle.

À bout de l'échelle, le témoin a vu paraître d'autres chapeaux, mais il ne put distinguer si c'était des forçats, car on avait soin de ne pas trop se laisser voir. Il voyait la tête. Il n'a pas reconnu d'autres têtes que celles du prisonnier et

BERNARD SIMARD BOUCHER

Etalez Nos 1 et 2, Marché des produits et viandes, et No 1 Marché Ouest

HULL

M. SIMARD remercie ses nombreuses pratiques et le public de Hull de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent et le sollicite de nouveau.

M. SIMARD a toujours en main un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALES et FUMÉES, toujours de première qualité.

Les ordres seront exécutés promptement et livrés à domicile gratis. Prix modérés. Une visite est sollicitée.

BERNARD SIMARD, BOUCHER.

HENRI MASSE

EPICIER et BOUCHER

COIN DES RUES

Prénoise et Cambridge

Le public trouvera toujours au magasin des épicerie de premier choix, et à mon état des viandes de première qualité et des plus fraîches.

Ordres exécutés avec promptitude. Effets livrés à domicile.



Chemins de Fer Canadien du Pacifique

LIGNE COURTE

ENTRÉE

Ottawa, Quebec ET MONTREAL.

	Express Direct	Express Local	Express Local	Express du soir
L. à Ottawa	4 48	8 25	4 40	6 32
à Montréal	8 18	12 23	8 55	10 00
Arr. à Québec	2 20	6 30	6 30	6 30

	Express Direct	Express Local	Express Local	Express du soir
L. à Québec	10 00	10 00	10 00	2 30
L. à Montréal	9 00	7 15	6 00	8 00
Arrive à Ottawa	12 23	11 31	10 11	11 22

ÉLÉMENTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connections à Québec pour Halifax, St. Jean et tous les points sur le chemin de l'intercolonial.

Connections à Montréal avec les trains chemins de fer pour Portland, Boston, tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

SECTION ST. LAURENT ET OTTAWA

Laisse Ottawa	7 00 a.m.	2 00 p.m.
à Union	9 45 a.m.	4 05 p.m.
Arr. à Prescott	9 45 a.m.	4 05 p.m.
Laisse Prescott	7 00 a.m.	2 05 p.m.
à Ottawa	10 00 a.m.	4 10 p.m.

Connection par le bateau entre Prescott et Ogdensburg pour tous les trains.

La seule ligne directe pour New-York.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884:

- Express du jour quitte Ottawa à 12.35 pm
- à Toronto à 9.50 pm
- du soir quitte Ottawa à 11.40 pm
- à Toronto à 8.30 am
- du jour quitte Toronto à 9.25 am
- à Ottawa à 6.25 pm
- du soir quitte Toronto à 8.00 pm
- à Ottawa à 4.38 am

Chars palés élégants sur les trains du jour. Chars dortoirs somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Falls pour rockyville et le chemin de fer du Grand Tronc.

Partir des trains pour le haut de l'Utica au Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Ligne directe pour Chicago et tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table d'écart des trains pour le haut de l'Utica et toutes les autres stations locales et l'information concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

43 RUE SPARKS

D. MCNICOLL
Agent général des passagers.
PARKER
Agent de Billet.
W. WHYTE
Surintendant-général
VANHORN.

Ameublement de Chambre à Coucher

AVEC

DESSUS EN MARBRE

\$30 SEULEMENT

Aimable lecteur considérez les avantages d'acheter vos

MEUBLES

AUX ENTREPOTS DE VARIÉTÉ 532 ET 534 RUE SUSSEX

JOSEPH BOYDEN

Préservatif Infaillible

CONFER LES FIGURES DE

MOUCHES ET MARIQUINIFUGE

DECOUVERT PAR

Demandez-le à votre marchand.

25 cts LA BOUTEILLE

524 Rue Sussex, Ottawa.

V.N. Tremblay Agent général



ANTI-DIABÉTIQUE ROCHER

Le plus puissant tonique et reconstituant.

Préparation spéciale et souveraine contre le DIABÈTE (Glycosurie, Albuminurie, Anémie, Phosphorurie, etc.) et toutes les nombreuses maladies qui agissent sur la nutrition et qui amènent à leur suite l'affaiblissement des forces, l'exaltation ou la diminution de la sensibilité. D'un goût agréable, d'une conservation indéfinie, aucun médicament ne lui est comparable dans l'Anémie, Convalescences lentes ou difficiles, Fièvres et suites de Fièvres, de quelque nature qu'elles soient, Cachexie, Épuisement par les excès de travail ou de plaisir, Maladies de langueur, Dépôt de sels dans le sang, Malaria et Consumption, etc., etc. Se supporte mieux et agit plus vite que l'huile de foie de morue chez les Enfants faibles, rachitiques ou scrofulaires.

(VOIR TRAVAUX SPÉCIAUX DU PROFESSEUR JACOUD.)

AVIS TRÈS IMPORTANT

Demander gratuitement chez tous les Pharmaciens-Dépôtaires l'ÉTUDE intéressante qui indique les Variétés, Causes, Symptômes et Traités Concomitants du DIABÈTE, que toute personne soumise de sa santé doit lire avec grande attention.

Eviter les Contrefaçons, exiger la marque R. B. et sur chaque flacon le timbre de garantie de l'UNION DES FABRICANTS.

ROCHER, Pharmacien (anciennement rue Paré), actuellement 112, rue de Toronto, PARIS à Québec: D'ED. MORIN & Co. — à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PHARMACIES DU CANADA.

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

Ils guérissent et préviennent les maladies qui se attachent à l'ÉTOURDISSEMENT DE L'ENTENDUE, telles que: Mousse d'Épiploïde, Migraine, Constipation, Anémie de Bile, Congestions du Foie, du Péricrâne et du Cerveau, etc. TRES DIVERS ET CONTREFAITS

Exige l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLE.

60 cts (12 boîtes 50 francs) — 37c la boîte (100 grains) dans un double flacon.

Québec: P. LA MORIN & Co. — Montréal: LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PHARMACIES DU CANADA.



Injection Cadet

LA PLUS CONNUE

du

MONDE ENTIER

POUR GUÉRIR

EN TROIS JOURS

sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.

PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS

à Québec: D'ED. MORIN & Co. — à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA.



AU PUBLIC DE HULL, CHAUSSURES! CHAUSSURES!!

Hurrah! Hurrah!

Pour le coin des rues

PRINCIPALE et DUKE.

Mr. Elzear Fortin a toujours en main un assortiment considérable de chaussures faites à ordre, telles que Souliers de travail, Bottes, Bottines, qui lui vendra à sacrifice.

Il s'est procuré les services d'ouvriers habiles et compétents, dont la main d'œuvre ne peut être surpassée ailleurs.

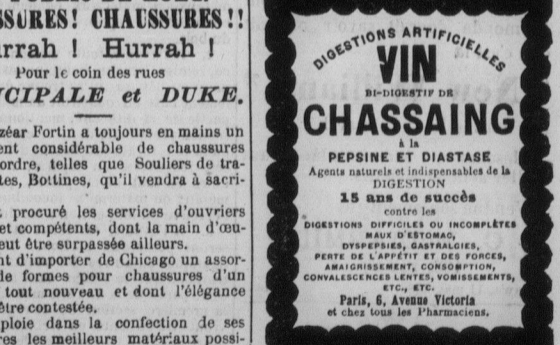
Il vient d'importer de Chicago un assortiment de formes pour chaussures d'un système tout nouveau et dont l'élégance ne peut être contestée.

Il emploie dans la confection de ses chaussures les meilleurs matériaux possibles et garantit que tous ceux qui laisseront leur ordre, seront servis à leur pleine et entière satisfaction.

Les prix sont raisonnables. Et pour les différentes raisons ci-dessus, il espère que le public intelligent de Hull et des environs continuera à lui accorder dans l'avenir le bienveillant patronage dont il a bien voulu le gratifier par le passé.

Venez un. Venez tous.

ELZEAR FORTIN, Coin des rues Principale et Duke, Hull.



C. STRATTON

Marchand d'Épicerie

EN GROS ET EN DETAIL

COIN DES RUES

Dalhousie et St Patrick OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers (sic) et les vendeurs de provisions de premier choix à des prix extrêmement bas et livrés à domicile.

NOUVEAU RESTAURANT

Repas à toutes heures,

142^e RUE SPARKS.

TABLE DE 1^{re} CLASSE.

Lunch à Midi, 5 Billets pour \$1.00.

GUSTAVE CHEVRIER, Propriétaire.

Ottawa, 12 mai, 1886.

64

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,

51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High, Stratford, Angleterre

Parfumeurs de S. M. la Reine, Ont inventé et patentié cette préparation, L'OBLITERATEUR! qui efface les marques de la petite verole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur et ne contient rien d'acide ou de caustique nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.

Le remède épilatoire de LEON et Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général

219 rue Tremont, Boston, Mass. 21 sept. 1885-1a.

—Faites l'essai de la VALLÉRIE. C'est la meilleure préparation contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue d'Orléans

MAISON LEON & Co.

Agents généraux des passagers.

PARKER

Agent de Billet.

W. WHYTE

Surintendant-général

VANHORN.

Injection Cadet

LA PLUS CONNUE

du

MONDE ENTIER

POUR GUÉRIR

EN TROIS JOURS

sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.

PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS

à Québec: D'ED. MORIN & Co. — à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA.



MAISON LEON & Co.

Agents généraux des passagers.

PARKER

Agent de Billet.

W. WHYTE

Surintendant-général

VANHORN.

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention

Desseins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,

CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, Ont.

Vis-à-vis le bureau des Brevets.

B. P.—Bottle 65. 24 Fév. 1883